

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 208

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la réhabilitation de 40 logements à Saint-Mitre-les-Remparts
par le Nouveau Logis Provençal Groupe SNI

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
13758**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La société Nouveau Logis Provençal - Groupe SNI - domiciliée 22 allée Ray Grassi – BP 20023 – 13272 Marseille cedex 8, projette la réhabilitation de 40 logements individuels « Les Plaines d'Arnètes 2 » situés rue Nicéphare Niepce 13920 Saint-Mitre-les-Remparts.

Les travaux envisagés sur ces logements bâtis en 1986 portent essentiellement sur l'isolation et le changement de mode de production d'énergie. Ils devraient permettre une importante économie de charge aux ménages locataires et le gain de 3 classes énergétiques (passage de l'étiquette E à B).

Le coût prévisionnel du projet est de 2 245 940 € dont 1 748 684 € de travaux d'économie d'énergie. Le Département est sollicité à hauteur de 208 890 €, soit 12% des travaux éligibles.

Le détail des travaux et le plan de financement se trouvent en annexe I.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	208 890 €
TOTAL A ENGAGER :					208 890 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à d'une subvention de 208 890 €, destinée à accompagner la réhabilitation de 40 logements individuels à Saint-Mitre-les-Remparts ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	208 890 €
TOTAL A AFFECTER :			208 890 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL